COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **ToekomstAtelierdeLavenir**

Forme juridique [1]: **Association sans but lucratif**

Adresse: **Place du Trône** N°: **1**

Code postal: **1000** Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néérlandophone**

Adresse Internet: [2]

Adresse e-mail: [2]

Numéro d'entreprise **0847.950.640**

DATE **08/09/2012** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en **EUROS** [3]

approuvés par l'assemblée générale [4] du **07/02/2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/09/2021** au **31/08/2022**

Exercice précédent du **01/09/2020** au **31/08/2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [5] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: **26** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.3.1, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.5.3, 6.6, 6.7, 6.11, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 7

Signature
(nom et qualité)
Pieter de Witte
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)

---

[1] Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

[2] Mention facultative.

[3] Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

[4] Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

[5] Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

CALLENS Isabelle

Rue des Montagnes 8, 1450 Chastre-Villeroux-Blanmont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2018, fin: 22/01/2024

DUYCK Geert

Avenue du Général de Gaule 40, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/03/2020, fin: 24/03/2026

MOSSOUX Jean

Luxor Parc 21, 1160 Auderghem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/03/2020, fin: 24/03/2026

DE VAUCLEROY Jacques

Avenue Louise 186, boîte 8, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/02/2022, fin: 26/02/2028

ERNST & YOUNG BEDRIJFSREVISOREN SRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Mandat: Commissaire-reviseur, début: 11/02/2022, fin: 11/02/2025

Représenté par:

1. DEFOER Leen

   Pauline van Pottelsbergelaan 12 , 9051 Afsnee, Belgique

DE WITTE Pieter

Naamsestraat 77, boîte 3, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 22/01/2018, fin: 22/01/2024

FOETS Sofie

Brusselsesteenweg 164, 1190 Bruxelles 19, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2018, fin: 22/01/2024

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

  A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  B. L'établissement des comptes annuels,
  C. La vérification des comptes annuels et/ou
  D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CDP CONSEILS SRL 0891.241.443	50.232.357	A B
Square de l'Arbalète 6 , 1170 Bruxelles 17, Belgique		
Représenté par:		
1. BOMBOIR Aude	10.101.942	
Square de l'Arbalète 6 , 1170 Bruxelles 17, Belgique		
Expert-comptable		

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	89.648	144.825
Immobilisations incorporelles	6.2	21	36.575	74.332
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	53.073	70.493
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	53.073	70.493
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.464.755	3.720.738
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	621.332	270.914
Créances commerciales		40	307.123	53.300
Autres créances		41	314.209	217.614
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.839.193	3.449.606
Comptes de régularisation	6.6	490/1	4.230	218
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.554.403	3.865.563

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
FONDS SOCIAL			10/15	1.378.184	1.283.374
Fonds de l'association ou de la fondation		6.7	10		
Plus-values de réévaluation			12		
Fonds affectés et autres réserves		6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	1.378.184	1.283.374
Subsides en capital			15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16	411.410	430.775
Provisions pour risques et charges			160/5	411.410	430.775
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges		6.7	164/5	411.410	430.775
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		6.7	167		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	1.764.809	2.151.414
Dettes à plus d'un an		6.8	17		
Dettes financières			170/4		
Emprunts subordonnés .			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées			172		
Etablissements de crédit			173		
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus		6.8	42/48	331.627	233.616
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42		
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	28.655	14.717
Fournisseurs			440/4	28.655	14.717
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		6.8	45	302.972	218.899
Impôts			450/3	23.037	50
Rémunérations et charges sociales			454/9	279.935	218.849
Autres dettes			48		
Comptes de régularisation		6.8	492/3	1.433.182	1.917.798
TOTAL DU PASSIF			10/49	3.554.403	3.865.563

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	2.549.979	2.304.358
Chiffre d'affaires		6.9	70	2.444.900	2.234.113
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Cotisations, dons, legs et subsides		6.9	73		
Autres produits d'exploitation			74	105.079	70.245
Produits d'exploitation non récurrents		6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	2.442.956	2.238.595
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	355.249	240.990
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9	62	2.029.579	1.867.986
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	77.492	92.877
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9	635/9	-19.364	36.742
Autres charges d'exploitation		6.9	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	107.023	65.763

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	9	
Produits financiers récurrents			75	9	
Produits des immobilisations financières			750		
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.10	752/9	9	
Produits financiers non récurrents		6.11	76B		
Charges financières		6.10	65/66B	12.222	1.159
Charges financières récurrentes			65	12.222	1.159
Charges des dettes			650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	12.222	1.159
Charges financières non récurrentes		6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	94.810	64.604
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts			670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	94.810	64.604
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	94.810	64.604

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.378.184	1.283.374
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	94.810	64.604
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.283.374	1.218.770
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.378.184	1.283.374

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	292.783
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	292.783	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	218.451
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	37.757	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	256.208	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		210	36.575	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	186.154
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	22.316	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	208.470	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	115.662
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	39.735	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	155.397	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	53.073	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 179 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	23.037
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 179 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	279.935

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Charge à imputer - Compte FRB	9.272
Produits à reporter 2022-2023	1.012.815
Produits à reporter 2023-2024	314.436
Produitsà reporter 2024-2025	70.752
Produits acquis	25.808
Autre	4.132

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Dons/partenariat		2.433.755	2.227.013
Inscriptions enfants		10.000	5.100
Ventes et prestations de services		1.146	2.000
Ventilation par marché géographique			
Cotisations, dons, legs et subsides			
Cotisations	730		
Dons	731		
Legs	732		
Subsides	733		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	50	46
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	37,2	33,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	55.090	51.845
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.421.479	1.288.495
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	444.228	408.331
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	163.872	171.160
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		36.742
Utilisations et reprises		9116	19.364	
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640		
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour l'association ou la fondation		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Charges financieres diverses		12.220	1.152

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'association ou à la fondation (déductibles)	9145		
Par l'association ou la fondation	9146		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	257.263	242.698
Précompte mobilier	9148		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	15,4	3,3	12,1
Temps partiel	1002	32,7	2,5	30,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	37,2	4,8	32,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	22.897	5.614	17.283
Temps partiel	1012	32.193	2.845	29.348
Total	1013	55.090	8.459	46.631
Frais de personnel				
Temps plein	1021	840.202	180.043	660.159
Temps partiel	1022	1.189.377	81.838	1.107.539
Total	1023	2.029.579	261.881	1.767.698
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	33,3	5,3	28,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	51.845	9.018	42.827
Frais de personnel	1023	1.867.986	324.920	1.543.066
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	13	37	37,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13	36	36,6
Contrat à durée déterminée	111		1	0,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	2	5,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	3	1	3,7
Femmes	121	9	35	32,1
de niveau primaire	1210	3	6	8,0
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		5	3,5
de niveau universitaire	1213	6	24	20,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13	37	37,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	3	21	13,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3	13	10,5
Contrat à durée déterminée	211		8	2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	4	16	11,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	4	9	9,8
Contrat à durée déterminée	311		7	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	3	16	10,8
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation .	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation .	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation .	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation ont été établies conformément aux dispositions de l'arreté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des associations.
Les actifs incorporels, corporels et financiers sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Aucun élément n'a été ré-évalué
Les dépréciations suivantes ont été pratiquées:
Site web - linéaire - Non ré-évalué - 20%
Installations, machines et outils: linéaire - non ré-évalué - 20%-30%
Les dons reçus qui ne sont pas liés à une convention spécifique ou un projet particulier peuvent être inclus dans le résultat des trois années académiques suivant la date de réception des fonds.
Les dons reçus pour l'acquisition de matériel spécifique sont inclus dans le compte de résultat à hauteur de la dépreciation des actifs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Pauline van Pottelsberghelaan 12
B - 9051 Gent

Tel: +32 (0) 9 242 51 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de TOEKOMSTATELIERDELAVENIR ASBL pour l'exercice clos le 31 août 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société TOEKOMSTATELIERDELAVENIR ASBL (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 août 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 août 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 février 2022, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 août 2024. Nous avons commencé le contrôle légal des Comptes Annuels avant 2013.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de TOEKOMSTATELIERDELAVENIR ASBL, comprenant le bilan au 31 août 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.554.403,42 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 94.809,93.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISA's »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap:/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations, et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations (anciens articles 95 et 96 du Code des sociétés).

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 31 janvier 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Leen Defoer *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

23LD0083